

29 avr 2022 -16:56

Appartient à Conseil des ministres du 29 avril 2022

Programme national de réforme 2022

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et en concertation avec les différents gouvernements de notre pays, le Conseil des ministres a approuvé le Programme national de réforme 2022.

Dans le cadre de ce Programme national de réforme (PNR), les différents gouvernements font rapport des réformes structurelles importantes qui sont intervenues au cours de l'année écoulée et des mesures qui devraient être prises dans un avenir proche. Le PNR vient compléter les mesures budgétaires figurant dans le Programme de stabilité et se veut un prolongement des priorités du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR).

Dès lors que nous pourrons rapidement, et espérons-le définitivement, laisser derrière nous la plupart des restrictions dues à la crise sanitaire, la priorité des différents gouvernements sera de mettre le cap sur la prise de mesures destinées à augmenter le potentiel de croissance de l'économie belge et le taux d'emploi, et à permettre aux finances publiques de retrouver la voie de la durabilité.

Le contexte macroéconomique actuel difficile et l'incertitude que génère la guerre en Ukraine exigent des mesures efficaces et solides. Il est crucial pour une économie ouverte comme l'économie belge de tenir à l'œil les éventuelles incertitudes macroéconomiques dans la zone euro et le reste du monde. Les différents gouvernements mèneront une politique appropriée en faisant preuve de la flexibilité nécessaire et en tenant compte de l'analyse des dernières données économiques.

Le Programme national de réforme 2022 sera soumis à l'approbation du Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des
Affaires européennes
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be